

[English version below, click here](#)

REGLEMENT Ultra Tour des 4 Massifs Edition 2018 - Ut4M **Parcours Graines de Trailers**

(Ce règlement ne s'applique pas aux autres courses Ut4M)

ORGANISATION

L'association **GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE**, dénommée ci-après l'Organisateur, organise l'Ultra Tour des 4 Massifs (Ut4M) du 23 au 26 Août 2018.

EPREUVES ENFANTS

L'Ultra Tour des 4 Massifs se décline en 12 versions de courses. Ce règlement est applicable pour la version « Graines de trailers », qui a lieu au parc Michallon de Grenoble, là où arrivent la plupart des autres parcours de l'Ut4M. Elle comprend les épreuves suivantes :

- **La piste Jaune**, épreuve de plein air d'une distance de 400 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 4 et 5 ans (nés en 2013 ou 2014). L'allure de la course est régulée par des encadrants, et par les parents qui le désirent.
- **La piste verte**, épreuve de plein air d'une distance de 800 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 6 et 7 ans (nés en 2011 ou 2012). L'allure de la course est régulée par des encadrants sur les 500 premiers mètres, puis les enfants sont lâchés pour le sprint final.
- **La piste bleue**, épreuve de plein air d'une distance de 1200 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 8 et 9 ans (nés en 2009 ou 2010). Pas de régulation d'allure.
- **La piste rouge**, épreuve de plein air d'une distance de 1500 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 10 et 11 ans (nés en 2007 ou 2008). Pas de régulation d'allure.
- **La piste noire**, épreuve de plein air d'une distance de 2100 mètres. Elle s'adresse aux enfants, filles et garçons de 12 et 13 ans (nés en 2005 ou 2006). Pas de régulation d'allure.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider l'inscription, une autorisation parentale remplie et signée doit être fournie aux organisateurs avant ou au moment du retrait du dossard.

Ces épreuves ne donneront pas lieu à classement, un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions sont limitées à 400 participants pour l'ensemble des épreuves.

Elles s'effectuent sur place, du 22 au 26 août 2018, et jusqu'à 1 heure avant le départ des épreuves.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions pour les épreuves graines de trailers sont gratuites.

DOSSARD

Les participants sont munis d'un dossard fourni par l'organisation.

EQUIPEMENT

Les enfants doivent être équipés des vêtements et chaussures adaptés à ce genre d'épreuve. L'équipement doit également tenir compte du temps qu'il fera le jour J.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ pour un enfant dont la tenue ne serait pas adaptée, et qui risquerait de porter atteinte à son intégrité physique.

RECOMPENSE

Tous les enfants arrivés se verront attribuer une récompense, en échange de la remise de leur dossard. Ils auront également droit à un ravitaillement, sous la forme d'une petite collation.

ASSURANCE/RESPONSABILITE

Responsabilité civile:

- L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle de ses préposés (bénévoles, agents de la police municipale, agents des services techniques des mairies, partenaires...) et des participants.

Individuelle Accident:

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
- En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation (avec une garantie des accidents de la vie privé couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer). Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses ayants droits tels que les partenaires et médias agréés pour l'utilisation faite de son image, qu'elle soit fixe ou audiovisuelle, prises à l'occasion de sa participation à l'Ultra Tour des 4 Massifs, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Ultra Tour des 4 Massifs® et UT4M® sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Ultra Tour des 4 Massifs Edition 2018 RULES - Ut4M

Races « *Graines de Trailers* »

(These rules don't apply to the others races of Ut4M)

ORGANIZATION

The association **GRENOBLE OUTDOOR ADVENTURE**, hereafter referred to as **The Organizer**, organizes the Ultra Tour 4 Massifs (UT4M) on August 22 to 26, 2018.

SCHEDULE AND RACES FOR CHILDREN

The Ultra Tour des 4 Massifs comes in eight versions. The rules apply to the races « *Graines de trailers* », which will take place in the Michallon Park in Grenoble, where all the others races of Ut4M arrive. It comprises the following races:

- **10 a.m. The yellow trail**, an outdoor race with a distance of 400 meters. It is for children, girls and boys of 4 and 5 years old (born in 2013 or 2014). The speed of the race is regulated by supervisors. Parents may run with their child.
- **10.30 a.m. The green trail**, an outdoor race with a distance of 800 meters. It is for children, girls and boys of 6 and 7 years old (born in 2011 or 2012). The speed of the race is regulated by supervisors on the first 500 meters, and then the children are released for the final sprint.
- **11 a.m. The blue trail**, an outdoor race with a distance of 1200 meters. It is for children, girls and boys of 8 and 9 years old (born in 2009 or 2010). The speed is not regulated.
- **11.30 a.m. The red trail**, an outdoor race with a distance of 1500 meters. It is for children, girls and boys of 10 and 11 years old (born in 2007 or 2008). The speed is not regulated.
- **12 p.m. The black trail**, an outdoor race with a distance of 2100 meters. It is for children, girls and boys of 12 and 13 years old (born in 2005 or 2006). The speed is not regulated.

CONDITIONS OF REGISTRATION

To validate the registration, a completed and signed parental permission must be provided to the organizers before or when getting the bib.

These races won't give rise to a classification. Thus a medical certificate will not be necessary.

REGISTRATION (prosecution, closing)

Registrations are limited to 400 children for all the races. Registration will take place on site, from August 22 to August 26, 2017, and until one hour before the departure of the races.

FEES

Registrations for the races « *Graines de trailers* » are free of charge.

BIB

Children will have a bib provided by the Organizer. Some bibs will probably be decorated during a plastic art activity of "L'été Oh parc".

EQUIPMENT

Children must be equipped with clothing and shoes suitable for this kind of event. The equipment must also be adapted to the weather of the D day.

The organizer reserves the right to refuse the start to a child whose clothes and shoes would not be suitable, and which might affect his/her physical integrity.

AWARD

All children arrived will be awarded, in exchange for their bib.

They will also have a provision point installed in the heart of the race in the middle of the speed ring.

INSURANCE / LIABILITY

Liability:

- The event is covered by liability insurance taken out by the organizer. This liability insurance guarantees the financial consequences of the responsibility of the organizer, one of his employees (volunteers, municipal police officers, technical officers of municipalities, partners ...) and runners.

Personal Accident :

- Licensees benefit guarantees granted by insurance related to their license and it is up to other runners to ensure personally.
- In addition, it is strongly recommended that runners take out personal accident insurance covering their own risks / costs of search and evacuation (with a guarantee of privacy accidents covering physical damage that their sport may expose). This type of insurance can be, for example, agreed with the French Athletics Federation.

The organizer accepts no responsibility in case of accident or failure due to a bad health. In case of withdrawal, disqualification (by the organization or the medical team), the organizer is released from liability.

IMAGE RIGHTS

Any runner expressly waives the right to the image during the test, as it waives all claims against the organizer and his successors such as media partners and approved for the use made of his image, whether fixed or audiovisual, taken on the occasion of its participation in the Ultra Tour 4 Massifs on all media including promotional materials and / or advertising in the world and for the duration longer required by law, regulations, treaties, including any extensions that could be made at this time.

Single organization can transmit the image rights to any media, via a certification or an appropriate license.

Ultra tour des 4 Massifs® and Ut4M® are registered trademarks legally. Any communication about the event or use of images of the event will be in accordance with the event name, trademark and with the formal agreement of the organization.

DATA PROTECTION AND FREEDOM

Under the Data Protection Act of 6 January 1978, each runner has a right to access and correct personal data.